



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
7 janvier 2008
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 12^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 29 octobre 2007, à 10 heures

Président : M. Ali. (Malaisie)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives

et budgétaires : M. Saha

Sommaire

Point 129 de l'ordre du jour : Planification des programmes

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

07-56743 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 129 de l'ordre du jour : Planification des programmes (A/62/16 et A/62/81)

1. **M. Adam** (Président du Comité du programme et de la coordination) présente le rapport du Comité du programme et de la coordination (CPC) sur les travaux de sa quarante-septième session (A/62/16).

2. La partie B du chapitre III du rapport, consacrée aux modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008 2009, contient un certain nombre de conclusions et de recommandations concernant les programmes et sous-programmes.

3. Dans le cadre du point intitulé « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies », le CPC a examiné le rapport du Secrétaire général sur le bilan des mesures d'amélioration de la gestion et recommandé à l'Assemblée générale d'étudier l'utilité d'élaborer ce rapport et de se prononcer quant à la nécessité qu'elle-même et le CPC en poursuivent l'examen.

4. Le CPC a examiné également le rapport du Secrétaire général sur le bilan de l'expérience acquise en matière de planification et de budgétisation et recommandé, notamment, à l'Assemblée générale de décider que le cadre stratégique continuerait d'être la principale directive définissant l'action de l'Organisation des Nations Unies, et de maintenir le plan-cadre qui constitue le premier volet du cadre stratégique. Il a en outre prié le Secrétaire général de soumettre un rapport sur les mandats nouveaux ou modifiés que l'Assemblée avait approuvés après l'adoption du plan-programme biennal.

5. Le CPC a examiné les rapports du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'évaluation approfondie du programme Affaires politiques. Il a recommandé à l'Assemblée générale de faire siennes certaines recommandations du Bureau et rappelé l'importance de la fonction d'évaluation.

6. Le CPC a fait un certain nombre de recommandations concernant le rapport annuel d'ensemble pour 2006/07 du Comité des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). Il a salué l'initiative du CCS

d'engager un examen de son fonctionnement et souligné la nécessité de faire en sorte que le CCS soit plus efficace, que son action soit davantage axée sur les résultats et plus transparente, et que le CCS soit plus responsable à l'égard des États Membres. Par ailleurs, il a formulé des recommandations concernant le rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et accueilli avec satisfaction l'intensification des efforts accomplis par le système des Nations Unies pour fournir un appui coordonné au NEPAD, comme le montre l'élaboration du programme décennal de renforcement des capacités.

7. À sa quarante-septième session, le CPC a fait plusieurs propositions concrètes en vue d'améliorer ses méthodes de travail et ses procédures dans le cadre de son mandat. Les conclusions et recommandations y relatives figurent aux paragraphes 146 à 159 du rapport.

8. **M^{me} Van Buerle** (Directrice de la Division de la planification des programmes et du budget), présentant le rapport du Secrétaire général sur le bilan de l'expérience acquise en matière de planification et de budgétisation (A/62/81), appelle l'attention sur le paragraphe 10 consacré à l'historique de la question. L'expérience acquise depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 59/269 semble confirmer le bien-fondé de ramener à deux ans la période couverte par le plan-programme, qui fait de celui-ci un outil de planification dont les responsables de programme peuvent aisément transposer les éléments dans un projet de budget-programme biennal. Les descriptifs de programme figurant dans le budget-programme devant désormais être identiques à ceux du plan-programme, l'établissement du budget prend moins de temps. Les États Membres peuvent ainsi examiner le plan avant que ne commence l'établissement du projet de budget et fournir les orientations voulues au Secrétaire général sur la formulation du budget pour garantir la bonne exécution du programme de travail.

9. Le cadre logique présenté dans le plan-programme biennal (deuxième volet du cadre stratégique) a rencontré l'assentiment général. Si certaines améliorations peuvent encore être apportées, en vue notamment de rendre les principaux indicateurs de succès plus significatifs, il n'en reste pas moins que l'agencement actuel de plan semble en faire un outil assez efficace pour l'application des principes de

budgetisation axée sur les résultats. L'accent est mis non plus sur les activités et les produits prévus, mais sur les réalisations escomptées et sur la mesure des résultats.

10. Le CPC est chargé d'examiner les modifications à apporter au budget pour tenir compte des mandats nouveaux ou modifiés. Dans ce contexte, un certain nombre de changements ont été apportés au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 et un rapport récapitulatif, publié sous la cote A/62/80, a été soumis au Comité, avec les chapitres du budget correspondants. L'attention de la Cinquième Commission est également appelée sur le document A/62/80/Add.1, où les changements concernant le chapitre 4 (Opérations de maintien de la paix) sont décrits conformément à la demande exprimée par le CPC au paragraphe 62 de son rapport.

11. Comme l'a recommandé le CPC dans son rapport sur les travaux de sa quarante-cinquième session, le projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009 comprend également l'indication de l'orientation générale dont procède chacun des programmes du plan-programme biennal. Chaque chapitre du budget comporte nécessairement un bref exposé des incidences des modifications le concernant. Différentes solutions ont bien été adoptées pour la présentation du plan-cadre (premier volet du cadre stratégique) pour l'exercice biennal 2006-2007 et l'exercice biennal 2008-2009, mais l'Assemblée générale n'a adopté, dans un cas comme dans l'autre, que le plan-programme biennal (qui constitue le deuxième volet). Dans ces conditions, la Cinquième Commission devra examiner s'il y a lieu de maintenir le premier volet, c'est-à-dire le plan-cadre.

12. Les efforts faits pour améliorer la planification, la budgetisation et l'exécution des programmes ne peuvent porter leurs fruits que s'il existe un système efficace de contrôle et d'évaluation. Dans sa résolution 61/245, l'Assemblée générale a demandé la réalisation d'une étude de la gestion axée sur les résultats à l'ONU, dont les résultats devaient être présentés à la Cinquième Commission à la soixante-deuxième session. Les mesures prises comme suite à cette étude devraient s'appuyer sur les progrès réalisés en ce qui concerne la programmation et la budgetisation.

13. Le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de

l'exécution et les méthodes d'évaluation devront être revus et révisés en fonction des décisions qui seront prises compte tenu de l'expérience acquise depuis l'adoption de la résolution 58/269. Les mesures que l'Assemblée générale pourra prendre sont énoncées au paragraphe 43 du rapport.

14. **M^{me} Mesquita** (Portugal), parlant au nom de l'Union européenne, de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats, et de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine et de la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que de l'Arménie, de la Géorgie, du Moldova et de l'Ukraine, dit que les résultats des travaux du CPC à sa quarante-septième session confirment que les États Membres peuvent s'entendre lorsqu'il est dans leur intérêt commun d'améliorer le fonctionnement et de renforcer l'efficacité de l'Organisation.

15. L'Union européenne (UE) félicite le Comité d'avoir procédé à un échange de vues fructueux sur ses activités, ses méthodes de travail et son rôle dans le système des Nations Unies et accueille avec satisfaction les mesures visant à renforcer l'efficacité de ses décisions. Cette situation conforte sa volonté d'appuyer le CPC dans l'accomplissement de sa mission, qui consiste à guider la conception des programmes et à assurer la coordination nécessaire pour éviter les doubles emplois. Le principe de la gestion axée sur les résultats est un précepte important à cet égard.

16. L'appui du Secrétariat reste indispensable afin que le CPC utilise au mieux le temps limité qui lui est imparti. De plus, un dialogue plus étroit avec les autres organes et services concernés renforcerait la qualité et la ponctualité de ses travaux.

17. **M^{me} Jan** (Pakistan), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souligne l'importance du CPC en tant que principal organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social pour la planification, la programmation et la coordination. Outre qu'il fournit au Secrétariat des orientations pour la conception des programmes en interprétant les intentions des organes délibérants, le Comité examine et élabore des procédures d'évaluation pour améliorer la conception des programmes et fait des recommandations pour éviter les doubles emplois. Ses activités sont essentielles pour que l'Assemblée générale puisse exercer un contrôle sur la planification

des programmes. Le Groupe des 77 et la Chine félicitent donc le CPC de ses efforts visant à rationaliser ses méthodes de travail. Ces améliorations, qui renchéiront certainement la valeur de ses travaux, illustrent la capacité du Comité de faire face à l'évolution des besoins de l'Organisation.

18. Le Groupe des 77 et la Chine souscrivent pleinement aux recommandations figurant dans le rapport du CPC sur les travaux de sa quarante-septième session. Ils conviennent en particulier qu'il faut préserver le mode de présentation, la teneur et la durée du cadre stratégique, y compris son premier volet, le plan-cadre. Celui-ci est un élément essentiel qui rend compte des objectifs à plus long terme de l'Organisation; sa présentation devrait toutefois être améliorée pour mieux traduire les priorités convenues.

19. Alors qu'ils accueillent avec satisfaction les orientations données concernant les effets sur les programmes des modifications apportées au plan-programme biennal, le Groupe des 77 et la Chine ont relevé avec préoccupation que les fascicules n'étaient pas tous disponibles au moment de l'examen par le CPC du point de l'ordre du jour s'y rapportant et que certains d'entre eux comportaient des erreurs de traduction. Or, il est particulièrement important que l'Assemblée générale se prononce sur ces modifications, qui auront une incidence directe sur l'exécution du budget de l'exercice biennal suivant.

20. Le Groupe a pris note de l'initiative du CCS d'entreprendre un examen de son fonctionnement et met l'accent sur la recommandation du CPC selon laquelle le CCS doit continuer à s'assurer de l'efficacité des efforts menés en commun par l'ensemble du système pour lutter contre la faim et la pauvreté. Au sujet du NEPAD, le Groupe convient avec le CPC que le Conseiller spécial pour l'Afrique a un rôle essentiel à jouer dans la coopération interorganisations et l'institutionnalisation de l'appui des organismes des Nations Unies au Partenariat. Il engage donc le Secrétaire général à pourvoir ce poste dans les meilleurs délais.

21. **M. Hillman** (États-Unis d'Amérique), rappelle que le CPC a été créé en tant que principal organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social pour la planification, la programmation et la coordination, dit que son pays a vigoureusement appuyé cet organe, comptant qu'il servirait d'instrument intergouvernemental pour

coordonner les activités menés au sein du système des Nations Unies et évaluer en profondeur les programmes. Les États-Unis en ont été membre sans discontinuer pendant 30 ans.

22. Le CPC devait à l'origine examiner les activités prescrites par les organes délibérants, afin d'éliminer les doubles emplois et les chevauchements dans les travaux de l'Organisation et garantir ainsi l'utilisation optimale des ressources fournies par les États Membres. Or, il existe actuellement plus de 9 000 activités prescrites. Le CPC ayant ainsi échoué dans sa fonction principale de coordination et peu progressé dans la réforme de ses méthodes de travail et procédures, les États-Unis ont décidé de ne pas demander le renouvellement de leur mandat lorsque celui-ci est arrivé à expiration en décembre 2006. Au cours des années qui ont précédé, le CPC a déçu les attentes de ce pays, qui considère qu'il faut en réorienter les priorités pour qu'il fonctionne comme initialement prévu. Jusqu'à ce que cette réorientation intervienne, les États-Unis se demandent si le CPC peut continuer d'exister, au moins sous sa forme actuelle.

23. Le CPC doit renforcer son examen des rapports sur l'exécution et l'évaluation des programmes et axer ses efforts sur la pertinence, l'utilité, l'efficacité et l'efficacité des activités menées. Il devrait formuler des recommandations d'ordre pratique au lieu de n'être qu'une de ces instances où les États Membres expriment leurs divergences de vues sur les programmes et en débattent. La planification étant essentielle à la réussite de l'Organisation, l'absence de véritable coordination conduira à gaspiller toujours plus de ressources et à ne pas atteindre les objectifs fixés.

24. **M. Spirin** (Fédération de Russie) rappelle qu'en vertu de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale le CPC doit examiner toutes modifications apportées au plan-programme biennal, après l'approbation de celui-ci par l'Assemblée, pour donner suite aux décisions des organes intergouvernementaux. Le CPC doit être guidé dans cette entreprise par la nécessité de faire en sorte que les réalisations escomptées soient pleinement conformes aux mandats donnés par ces organes et que les indicateurs de succès correspondent étroitement à ces réalisations et fassent l'objet d'une évaluation tant qualitative que quantitative.

25. Des méthodes adaptées de planification axée sur les résultats doivent être mises au point afin que l'Organisation soit davantage en mesure de faire face aux nouveaux défis et aux changements de priorité, ainsi que pour renforcer l'obligation du Secrétariat de rendre compte de ses activités et faciliter l'évaluation des objectifs et des produits. Il semble toutefois que le Secrétariat se montre souvent peu disposé à incorporer des indicateurs de succès dans le plan-programme parce qu'ils sont difficiles à définir. Les États Membres ont un rôle essentiel à jouer dans la détermination de ces indicateurs, afin que les activités du Secrétariat puissent être correctement évaluées et que le plan-programme puisse être modifié le cas échéant. Le mécanisme de programmation doit aider les États Membres à évaluer la réalisation des objectifs fixés et faire en sorte que des ressources suffisantes soient allouées à cette fin.

26. S'agissant du rapport du Secrétaire général sur le bilan de l'expérience acquise en matière de planification et de budgétisation (A/62/81), la Fédération de Russie est dans l'ensemble satisfaite de la façon dont se déroule la réforme du processus budgétaire, même si elle considère nécessaire d'améliorer encore le cadre de budgétisation axée sur les résultats afin de mieux utiliser les ressources financières et humaines tout en respectant les priorités de l'Organisation et le principe d'une stricte discipline budgétaire. Il importe de ne pas perdre de vue que l'établissement des priorités de l'Organisation est la prérogative absolue des États Membres, qui doivent être associés à toutes les étapes de l'élaboration et de l'exécution du budget. De plus, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires doit continuer à examiner les esquisses et propositions budgétaires.

27. Une attention particulière doit être portée aux recommandations du Secrétaire général tendant à entreprendre la révision du Règlement et des règles régissant la planification des programmes et à présenter, pour examen par l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session, des propositions concernant les nouvelles modifications à y apporter; à continuer de renforcer la gestion axée sur les résultats; et à faire le nécessaire pour que les cadres supérieurs reçoivent une formation appropriée concernant le cycle de planification des programmes, de budgétisation, de contrôle et d'évaluation.

28. Alors que depuis sa trente-huitième session la question intitulée « Rationalisation des méthodes de travail et des procédures du Comité du programme et de la coordination dans le cadre de son mandat » est constamment inscrite à son ordre du jour et que des débats animés ont eu lieu sur son avenir et l'amélioration de ses résultats, le Comité vient enfin de s'entendre sur une série de mesures visant à renforcer son efficacité et les avis qu'il fournit aux États Membres. Il conviendrait donc, dans ces conditions, de retirer la question susvisée de l'ordre du jour afin que le Comité puisse se consacrer à des problèmes plus essentiels, dont le renforcement des cadres stratégiques et l'amélioration de la planification et de l'évaluation des programmes, et fournir aux États Membres des recommandations ciblées et motivées sur ces questions et d'autres encore.

29. **M. Yaroshevich** (Bélarus) souligne que le CPC remplit une mission essentielle en tant que principal organe de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social pour la planification, la programmation et la coordination. Seule la participation active des États Membres lui permettra de renforcer ses travaux. Les recommandations du Comité concernant le cadre stratégique pour 2008-2009 traduisent pleinement les priorités du système des Nations Unies. Se félicitant des nouvelles modifications apportées au plan-programme biennal, l'intervenant engage la Cinquième Commission à examiner attentivement le Programme 11 (Environnement) compte tenu de la future augmentation du nombre des membres du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants.

30. Certains aspects du rapport du Secrétaire général concernant le bilan des mesures d'amélioration de la gestion (A/62/69) sont satisfaisants, alors que d'autres devraient être notablement renforcés. L'accent y est davantage mis sur l'analyse que sur la présentation des mesures prises par le Secrétariat. Tout en prenant note des progrès accomplis dans l'accomplissement des mandats prescrits par les États Membres dans les domaines de l'informatique et de la télématique, ainsi que pour ce qui touche à l'établissement du budget, à la gestion financière et à la passation des marchés, le Bélarus est en désaccord avec l'alinéa b) du paragraphe 17 du rapport concernant les améliorations apportées au système Galaxy, et doute que la multiplication (par sept) du nombre des candidatures aux postes vacants

soit propice à une gestion plus efficace des ressources humaines.

31. **M. Gehlot** (Inde) rappelle que son pays attache de l'importance au rôle essentiel qui revient au CPC pour ce qui est de faire en sorte que le contenu programmatique du budget soit conforme aux activités prescrites par les organes délibérants. Il félicite le Comité pour les travaux qu'il a menés à sa récente session malgré les difficultés que la publication tardive de la documentation a posées et que le Secrétariat devrait résoudre en respectant la règle des six semaines. En démontrant l'esprit et la volonté nécessaires pour s'adapter à l'évolution rapide des besoins de l'Organisation, le CPC a consolidé les progrès qu'il avait réalisés au cours des années antérieures dans la rationalisation de ses méthodes de travail et ses procédures.

32. Le cadre stratégique doit demeurer la principale directive définissant l'action de l'Organisation. Le mode de présentation du plan-cadre devrait être amélioré pour traduire exactement les priorités de l'Organisation, définies par les États Membres, et donner au Secrétariat une orientation claire pour fixer les priorités budgétaires et éviter que des domaines hautement prioritaires, comme le développement, soient maintenus à l'écart. Souscrivant aux recommandations du CPC relatives au projet de budget-programme pour 2008-2009, l'Inde déplore le fait que certains fascicules n'ont pas été présentés à temps pour que le Comité puisse les examiner, et compte que le problème ne se reproduira pas. S'agissant en particulier de la recommandation relative au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), elle convient que le rôle du Conseiller spécial pour l'Afrique dans la coordination mondiale de l'appui au Partenariat est essentiel, que ce poste devrait être pourvu rapidement et que l'appui de l'ONU aux projets mis en œuvre par le NEPAD devrait passer du stage des discussions, évaluations et recommandations à celui de l'action et déboucher sur des résultats concrets.

33. Favorable depuis toujours au contrôle et à l'évaluation du cycle de programmation, l'Inde souligne l'importance de faire en sorte que les rapports d'évaluation soient présentés en temps opportun et s'enchaînent de sorte que l'administration intègre les enseignements tirés de l'expérience dans les futures programmations.

34. **M. Cumberbatch Miguén** (Cuba) dit que, la programmation étant essentielle pour atteindre les objectifs et traduire les décisions des organes intergouvernementaux en programmes conçus pour renforcer le développement et le bien-être, il importe de contrôler chaque étape du processus de planification et de donner suite aux recommandations du CPC. Or, malgré les mesures louables qu'il propose pour améliorer ses méthodes de travail, le Comité n'a pas pu examiner certaines parties du projet de budget-programme qui auraient dû être disponibles dès la session précédente de l'Assemblée générale, conformément à la règle 5.7 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. Cette situation a rendu impossible l'application des dispositions du paragraphe 3 de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale concernant la participation des États Membres à l'établissement du budget.

35. Les descriptifs de programme présentés dans les fascicules du projet de budget-programme tendent à s'écarter du plan-programme biennal et des décisions prises par les organes intergouvernementaux, traduisent les intérêts et les vues de certains États Membres et ne reposent sur aucune décision d'organe intergouvernemental. Une telle situation suscite la méfiance entre les délégations et remet en question le rôle impartial et neutre du Secrétariat. L'Assemblée générale devra faire en sorte que les descriptifs et le plan-programme pour la période 2010-2011 soient identiques.

La séance est levée à 11 h 5.